

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

SR.21/10/Add.1
15 April 1964

Limited Distribution

CONTRACTING PARTIES
Twenty-first Session

PARTIES CONTRACTANTES
Vingt-et unième session

SUMMARY RECORD OF THE TENTH MEETING

Addendum

Page 155

After the statement of Mr. LERENA (Argentina) insert the following:

Mr. DE SMET (Belgium), speaking on behalf of the member States of the European Economic Community, recalled that at the time of the ministerial meeting the Community had not accepted the Programme of Action as a legal commitment but as a set of objectives. Instead the Community had stressed the importance of market organization. Nevertheless, the Community had taken certain measures in conformity with the Programme of Action; notably in the autumn of 1963, it had removed duties on tropical timber and tea, and in January 1964 had introduced suspensions of duty on about twenty items of interest to less-developed countries. Further measures of this nature were being considered.

COMPTE RENDU DE LA DIXIEME SEANCE

Addendum

Page 162

Après l'intervention de M. LERENA (Argentine), insérer le texte suivant:

M. DE SMET (Belgique), au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, rappelle qu'à l'époque de la réunion ministérielle, la Communauté n'avait pas accepté le programme d'action en tant qu'obligation juridique mais l'avait considéré comme un ensemble d'objectifs. Au contraire, la Communauté a mis l'accent sur l'importance de l'organisation des marchés. Néanmoins, elle a pris certaines mesures conformément au Programme d'action; en particulier, à l'automne de 1963, elle a supprimé les droits sur les bois tropicaux et le thé, et en février 1964 elle a suspendu les droits sur une vingtaine de produits qui intéressent les pays peu développés. D'autres mesures de même nature sont à l'étude.